

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-TITE-DES-CAPS
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Procès-verbal de la session spéciale du Conseil municipal de Saint-Tite-des-Caps tenue à l'Hôtel de ville le 15 décembre 2015 à 19 h 00.

Formant quorum sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Majella Pichette et à laquelle les Conseillers suivants sont présents:

M. Ghislain Lachance	Mme Anne-Marie Asselin
M. Normand Duclos	M. Reynald Cormier
M. Christian Lebel	M. Éric Lachance

Ainsi que: M. Marc Lachance, Directeur général et Secrétaire-trésorier dix sept (17) contribuables

Il a été ordonné et statué ce qui suit:

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (Rés. # 10345)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller et résolu unanimement

Que l'ordre du jour soit et est adopté tel que présenté ci-dessous :

1. Ordre du jour
2. Lecture et explication du budget 2016
3. Adoption du règlement # 483-2015
4. Publication du budget
5. Levée de l'assemblée

2. LECTURE ET EXPLICATION DU BUDGET

Monsieur le Maire procède à la lecture du budget et donne les explications pertinentes.

Le taux des *taxes générales résidentielles* subit une augmentation de 1,8 % tandis que le taux des taxes totales non résidentielles (commerciales) subit une augmentation de 1,9 %. Pour ce qui est du salaire des employés et du Conseil municipal, celui-ci augmentera de 2 %. Avec un contrôle des dépenses rigoureux que le Conseil municipal parvient à faire, cela permet de limiter l'augmentation des taxes et de garder un taux de taxes avantageux encore cette année.

Il est à noter que, suite à l'entente intervenue entre les différents paliers de gouvernement, la MRC de La Côte de Beaupré et les différentes municipalités sur le programme de taxe d'accise du Québec et du pacte rural, la Municipalité pourra investir sur différents projets et mettre à jour des infrastructures qui en avaient grandement besoin.

Les efforts de tous les citoyens et citoyennes pour la récupération permettent de garder un tarif équilibré sans augmenter le coût pour les ordures ménagères. En résumé, tout ce qui se retrouve dans le bac bleu est sujet à des subventions et/ou aide financière, tandis que ce qui se retrouve dans le bac vert coûte extrêmement cher à tous.

Suite au rapport, monsieur le Maire laisse la parole aux membres du Conseil municipal ainsi qu'aux personnes présentes pour toute question se rapportant au budget.

Une fois la période de questions terminée, le Conseil municipal procède à l'adoption du budget.

3. ADOPTION DU RÈGLEMENT # 483-2015 (Rés. # 10346)

Il est proposé par M. Christian Lebel, Conseiller
appuyé par M. Reynald Cormier, Conseiller
et résolu unanimement

Que le règlement # 483-2015 concernant l'adoption du budget 2016 et des divers taux de taxes et de compensations pour l'année 2016 soit et est adopté.

Que ledit règlement fait partie intégrante de la présente comme si au long reproduit.

4. PUBLICATION DU BUDGET (Rés. # 10347)

Il est proposé par M. Ghislain Lachance, Conseiller
appuyé par Mme Anne-Marie Asselin, Conseillère
et résolu unanimement

De publier les grandes lignes du budget 2016 dans le journal Le Montagnard de février 2016.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (Rés. # 10348)

Il est proposé par M. Éric Lachance, Conseiller
appuyé par M. Normand Duclos, Conseiller
et résolu unanimement

Que l'assemblée soit et est levée. Il est 19 h 21.

Je soussigné, Majella Pichette Maire, par la présente signature, approuve chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, conformément à l'article 142 du *Code municipal*.

M. Majella Pichette, Maire

M. Marc Lachance, Directeur gén.
et Secrétaire-trésorier